Mairie d'AUBY
Contrat de cession avec La Compagnie du Bonjour
Décision n° 2024/9/SC

Publié le 23 janvier 2024

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant la nécessité de mettre en place un spectacle dans le cadre du parcours culturel 2024

Vu les crédits prévus dans le budget municipal sur la ligne budgétaire n°611,

Le Maire

Décide,

De passer un contrat de cession avec **la compagnie du Bonjour** pour la mise en place d'un spectacle « Minus circus» le jeudi 15 février 2024, deux représentations scolaire à 11h et 15h15 à la Médiathèque Louis Aragon.

De payer la somme de **1 549 € TTC (Mille cinq cent quarante-neuf euros)**

AUBY, le 16 janvier 2024

Christophe CHARLES

Maire

MAIRIE D'AUBY 59950